

Diplômés pour le numérique et l'informatique en France : chronique d'une pénurie annoncée¹

À l'horizon 2030, le métier en plus forte expansion sera celui d'ingénieur en informatique. Les entreprises font déjà face à des difficultés croissantes à recruter dans les métiers de l'informatique et du numérique. Plusieurs collectifs d'entreprises s'inquiètent, à juste titre, du risque de persistance de cette pénurie, alors que l'accroissement du nombre de cadres informaticiens est devenu une nécessité socio-économique impérieuse pour que la France relève les défis sociétaux (climat, énergies, environnement) du XXI^e siècle.

En 2019, l'introduction de la spécialité « Numérique et Sciences Informatiques » (NSI), a posé les bases de formation nécessaires à cet accroissement, mais il faut maintenant **accélérer le déploiement de la spécialité dans l'ensemble des lycées et augmenter significativement le nombre de postes aux concours d'enseignants d'informatique** (CAPES et agrégation).

Pour porter pleinement ses fruits, il est également nécessaire que cette transformation du lycée soit suivie d'effets dans toutes les filières de l'enseignement supérieur.

Ainsi, si certaines universités ont su s'adapter aux profils des nouveaux bacheliers, certaines en sont empêchées, le plus souvent faute de moyens humains. Offrir des débouchés adaptés aux bacheliers NSI nécessite d'**ouvrir davantage de places dans l'enseignement supérieur public, que ce soit en licence ou en BUT**, et passe par une **politique volontariste en matière de création de postes d'enseignants et enseignants-chercheurs en informatique**.

Les classes préparatoires MP2I et MPI créées spécialement pour les élèves attirés par l'informatique souffrent, elles, d'un trop faible nombre d'heures d'informatique. Par ailleurs, ces formations ne favorisent généralement pas les lycéens ayant opté pour la spécialité NSI et sont encore trop peu nombreuses et inégalement réparties. Enfin, la plupart des cursus accessibles via concours n'ont pas évolué, afin de rester compatibles avec les autres classes préparatoires. Quant aux écoles d'ingénieurs publiques accessibles directement après le baccalauréat, leurs conditions de recrutement et leurs programmes d'enseignement restent majoritairement fondés sur les spécialités classiques. **Les écoles d'ingénieurs doivent donc évoluer à leur tour : les écoles d'informatique en augmentant les places accessibles aux élèves venant de CPGE MPI et les écoles d'ingénieurs généralistes en s'ouvrant plus largement aux élèves ayant suivi la spécialité NSI**, surtout lorsqu'elle est associée à une autre spécialité scientifique.

Ces freins au développement des formations en informatique sont d'autant plus regrettables qu'il semble que **l'informatique puisse jouer un rôle tout particulier d'ascenseur social**. Aujourd'hui cependant, à défaut de trouver des places en nombre suffisant dans les formations publiques de l'enseignement supérieur, nombre de bacheliers se tournent vers des formations privées parfois onéreuses et, pour certaines, non habilitées à délivrer un diplôme reconnu, au risque d'hypothéquer leur avenir professionnel.

Une prise de conscience nationale des enjeux de l'emploi de l'informatique et du numérique est plus que jamais indispensable et doit se décliner en termes concrets du lycée à l'enseignement supérieur public sans oublier les classes préparatoires. Sans des mesures concrètes et chiffrées, déployées sans attendre dans le cadre d'une politique réaliste mais ambitieuse, les chances de relever à court terme les défis sociétaux correspondants seront réduites à néant.

¹ L'analyse chiffrée et argumentée synthétisée dans ce communiqué est accessible en ligne : https://www.societe-informatique-de-france.fr/wp-content/uploads/2023/03/2023-03-14_Communique_FormationsEtEmploisDuNumerique_4pages.pdf